

DÉPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE TROISVILLES

ARRETE MUNICIPAL N° 2019-09-17

prescrivant l'enquête publique sur le projet
d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)

Nous, Maire de TROISVILLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-19 et R153-8,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L123-1 à L123-19 et R123-1 à R123-46,
Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu le décret n°85-453 du 23 avril 1985 modifié pris pour application de la loi du 12 juillet 1983 susvisée,

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant sur diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,

Vu le décret n°2001-260 du 27 mars 2001 en son article premier,

Vu le décret n°2004-531 du 9 juin 2004 en son article 2,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 février 2015 prescrivant l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et la révision du Plan d'Occupation des sols (P.O.S.) et fixant les modalités de consultation et les objectifs,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2019 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation,

Vu l'ordonnance en date du 26 juillet 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille désignant Madame Laurence CARTELET. en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de 32 jours pour une durée de 32 jours, du samedi 12 octobre 2019 au mardi 12 novembre 2019 inclus.

ARTICLE 2 :

Madame Laurence CARTELET, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille.

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public en mairie de Troisvilles, pendant toute la durée de l'enquête, soit du samedi 12 octobre 2019 au mardi 12 novembre 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures, Et durant les permanences du commissaire enquêteur

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur un poste informatique et sur support papier à la mairie de Troisvilles 12 rue du Général de Gaulle- 59980 TROISVILLES

Le dossier du Plan local d'urbanisme accompagné des avis des personnes publiques associées et consultées et de l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale sera également consultable sur le site internet de Troisvilles : www.troisvilles.fr onglet- PLU enquête publique 2019.

ARTICLE 4 - Constitution du dossier :

Le dossier de PLU, constitué de plusieurs pièces, sera mis à la disposition du public, en mairie de Troisvilles, durant toute la durée de l'enquête publique.

Il contiendra les pièces suivantes :

- ✓ Le bilan de la concertation
- ✓ Le rapport de présentation
- ✓ Le projet d'aménagement et de développements durables (PADD)
- ✓ Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ✓ Les plans de zonage
- ✓ Le règlement
- ✓ Les servitudes d'utilité publique (SUP) et obligations diverses
- ✓ Les annexes sanitaires (notice explicative, eau potable, assainissement)
- ✓ Le résumé non technique (note de synthèse)
- ✓ Les avis des personnes publiques associées
- ✓ L'avis de la MRAE

Le dossier de PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale

Autres documents portés à la connaissance du public pendant l'enquête publique :

- ✓ Les parutions dans la presse locale
- ✓ Les différentes pièces administratives

Un registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera ouvert et déposé à la mairie de Troisvilles du samedi 12 octobre 2019 au mardi 12 novembre 2019.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations :

- sur le registre d'enquête publique
- ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :
Madame le commissaire enquêteur EP PLU-Mairie de Troisvilles- 12 rue du Général de Gaulle-59980 TROISVILLES
- Ou par e-mail à l'adresse suivante : elaboration.plu.troisvilles@gmail.com
en spécifiant en objet du mail : Observation EP PLU

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, en l'occurrence Monsieur le Maire de Troisvilles dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

ARTICLE 5 :

Le commissaire enquêteur recevra le public et se tiendra à sa disposition, en mairie de Troisvilles aux dates et horaires suivants :

- le samedi 12 octobre 2019 de 14h00 à 17h00
- le samedi 26 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 6 novembre 2019 de 17h00 à 20h00
- le mardi 12 novembre 2019 de 17h00 à 20h00

Les informations relatives à l'enquête pourront être demandées en mairie et (le cas échéant) pourront être consultées sur le site : www.troisvilles.fr onglet- PLU enquête publique 2019.

ARTICLE 6 :

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le maire de Troisvilles et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le Maire de Troisvilles disposera d'un délai de quinze jours pour produire des observations et réponses éventuelles.

ARTICLE 7 :

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire de Troisvilles le dossier de l'enquête publique accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L123-15 et R123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête publique et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies.

Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé, précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mise à la disposition du public, en mairie de Troisvilles, et sera également publiée sur le site internet de la commune : www.troisvilles.fr et cela pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, soit jusqu'au 12 novembre 2020 inclus.

ARTICLE 8 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, à savoir La voix du nord et l'Observateur du Cambrésis.

Il sera également publié sur le site internet de la commune quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Troisvilles. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 9 : Notification

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le sous-préfet de l'arrondissement de Cambrai
- M. le président du Tribunal Administratif de Lille
- M. le Commissaire Enquêteur

Fait à Troisvilles, le 17 septembre 2019.

Le maire, Pascal ROËLS.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pascal ROËLS'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'de TROISVILLES' at the top and '(Nord)' at the bottom, with a central emblem featuring a castle tower and a sun.